

AIDE-MÉMOIRE

Un avis d'ébullition pour votre secteur a été émis.
Que faire?



Lorsqu'un avis d'ébullition est émis, il est recommandé d'utiliser de l'eau qui a bouilli à ***gros bouillons pendant au moins une minute ou encore de l'eau embouteillée*** pour :

- Préparer les boissons comme les jus, le café le thé;
- Préparer les biberons et aliments pour bébé;
- Laver les aliments comme les fruits et légumes qui seront consommés crus;
- Faire des glaçons;
- Préparer des plats et des aliments à cuire;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

Aussi, mieux vaut laver les jeunes enfants à la débarbouillette, pour éviter qu'ils ne boivent l'eau du bain ou mettent des objets trempés dans la bouche.

Attention! Les filtres à eau domestiques **ne peuvent pas éliminer les bactéries**. Il faut faire bouillir l'eau quand un avis d'ébullition est lancé.